CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E30071** **VALABLE JUSQU'AU** **01/11/2027**

ÉDITÉ LE 03/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/09/1999

Raison sociale : POUSSIN PEINTURES

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 31/05/2023

Capital : 140 000

38 RUE ANDRE BOULLE
41000 BLOIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BLOIS CEDEX 1999B00235

Siret : 424 330 298 00029

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 6111049

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000005374083304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000005374083304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 02 54 43 17 58 **Fax :**

Portable : 06 80 70 50 37

Responsabilité légale :
POUSSIN NICOLAS GÉRANT

Site Internet : http://www.poussin-peintures.fr

E-mail : contact@poussin-peintures.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 728 375 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée)	8	09/07/2026
6133	Peinture industrielle		09/07/2026
6212	Revêtements textiles en lés	8	09/07/2026
6222	Revêtements résilients PVC (Technicité confirmée)		11/07/2024
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/09/2026 16:41

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.